

Charte de l'Atelier RL

"La Compagnie RL poursuit un travail particulier de recherche sur l'art de l'acteur : qu'est-ce que faire entendre le sens d'un texte ? Prendre en charge son style, sa plénitude poétique ? Comment, en harmonie avec ses partenaires et loin de tout dogmatisme, trouver une vraie liberté d'invention dans son jeu ? Se laisser surprendre par l'inattendu, les impulsions nées de la fréquentation intime d'un texte ? Bref, comment atteindre cet état de détente, de disponibilité physique et mentale qui permet d'aborder l'interprétation d'un rôle sans a priori et dans la compréhension profonde de ses enjeux philosophiques et esthétiques." *René Loyon*

De là est née l'idée de proposer un Atelier de Recherche dont l'activité régulière s'adresserait à des comédiens désireux d'approfondir leur réflexion et leur pratique. En 2003, parallèlement à son travail de création, René Loyon a pu rassembler un groupe d'acteurs professionnels et fonder l'Atelier RL.

L'Atelier dès l'origine, a abordé diverses disciplines physiques et vocales et a permis d'approcher une très grande diversité d'auteurs.

Vous trouverez en annexe des exemples de ce qui a pu être réalisé au cours des années de pratique de l'atelier.

"La singularité de notre projet est qu'il propose aux acteurs de revenir sur les fondements mêmes de la pratique théâtrale. Il s'agit, au-delà d'une pratique individuelle, de travailler sur l'idée de groupe (pour ne pas dire de troupe). Le théâtre est un art collectif, ce qui veut dire qu'il tire sa force irremplaçable du lien, souvent ténu et difficile à préserver, qui se tisse au fil du temps entre des acteurs qui, apprenant à se connaître et à travailler ensemble, inventent une approche commune, donnant ainsi une représentation artistique cohérente de la vie sociale et de la vie individuelle." *R L*

L'Atelier n'est pas un cours. C'est un collectif qui regroupe des comédiens professionnels qui peuvent être en plus auteurs, traducteurs, danseurs, musiciens, metteurs en scène, scénographes, chorégraphes ou cinéastes, tous au service de l'esprit qui l'anime. C'est un espace de recherche qui offre l'occasion de mettre en commun la diversité des connaissances, des pratiques et des visions spécifiques à chacun. C'est une proposition qui s'éclaire à l'épreuve du plateau, du jeu et du regard de l'autre.

L'Atelier est le lieu d'un travail continu qui implique un véritable engagement sans obligation de résultat.

FONCTIONNEMENT

L'Atelier RL est une association de fait dont la gestion administrative est prise en charge par la Compagnie RL qui a le statut juridique d'association loi 1901.

Pour autant, chaque membre est responsable de la vie et du bon fonctionnement de l'Atelier. Il s'engage dans une attitude active et respectueuse des exigences d'un groupe, afin que l'intérêt général l'emporte sur le particulier, avec le désir d'aller à l'encontre des logiques individualistes de notre profession.

Les membres de l'Association se réunissent une fois par mois. La Réunion Mensuelle est l'assemblée décisionnelle. Elle fait le point sur l'actualité des ateliers ou le choix des sujets à venir, elle est aussi le lieu de nos échanges, de nos interrogations, de l'expression de nos

désirs.

A chaque réunion est désigné un secrétaire de séance qui a la charge d'en rédiger le compte rendu.

La présence aux réunions est une participation active à la vie de l'atelier.

L'Atelier est ouvert d'octobre à juin, de 10h à 13h, du lundi au vendredi, chaque matinée de la semaine étant dédiée à un thème de recherche différent.

LES ATELIERS ET LES LECTURES

ATELIERS

Chaque membre de l'atelier peut proposer d'animer une recherche sur un auteur, un thème, une pratique ou un sujet de son choix, ouverte à tous, chacun accordant sa confiance à ce qui cherche à naître, dans un esprit bienveillant. " Tous chercheurs, tous acteurs".

A noter, qu'il est important d'avoir participé à un certain nombre d'ateliers et d'avoir fait connaissance avec l'ensemble du groupe avant de proposer un travail de recherche.

Sauf exception les ateliers restent ouverts à tous pendant toute leur durée.

LECTURES "A VOIX HAUTES"

Des lectures publiques "A voix hautes" ont lieu une fois par mois environ. Tout membre de l'Atelier peut proposer au collectif la lecture d'une pièce d'un auteur contemporain ou non, rarement ou jamais jouée, nécessitant une distribution nombreuse.

Ces lectures sont également l'occasion d'entendre les textes des auteurs-trices membres de l'Atelier.

Il est possible que d'un travail d'atelier ou d'une lecture, naisse un désir de production. Dans cette hypothèse, le projet devra mettre en œuvre les moyens de sa réalisation hors de l'Atelier.

ACCES, INSCRIPTION

Les inscriptions et les réinscriptions sont ouvertes, pour la saison théâtrale en cours, jusqu'à la Réunion mensuelle de novembre qui clôture les inscriptions.

Une personne qui souhaite rejoindre l'Atelier doit au préalable être parrainée par un membre du collectif. Le parrain doit être inscrit pour la saison en cours et avoir deux ans d'ancienneté. Il doit présenter son filleul à la Réunion Mensuelle de septembre. Les candidats doivent être acteurs professionnels et participer à une réunion avec quelques membres anciens de l'association.

Les parrains / marraines sont responsables du respect de la charte et de la bonne intégration de leur filleul dans le groupe.

Les anciens qui ne cotisent plus ne sont jamais rayés des listes. Ils reçoivent les invitations aux lectures et les comptes rendus de réunions. (Et les comptes rendus de certains ateliers s'ils en font la demande expresse.)

ADHESION ET PARTICIPATION

Toute inscription est soumise à cotisation. Cette cotisation doit être acquittée au plus tard à la clôture des inscriptions. Elle donne acte de l'engagement des membres et de leur adhésion à la présente Charte.

La cotisation est due pour l'année. Son montant, fixé par l'Assemblée des membres est aujourd'hui de 180 euros. Son règlement est échelonné en trois paiements, soit l'équivalent de 60 euros par trimestre, d'octobre à juin. Les trois chèques doivent être donnés en même temps au moment de l'adhésion.

La cotisation participe aux frais générés par l'utilisation de la salle : loyer, assurance. Elle permet également de payer les frais de photocopies de textes, d'envois divers et ceux liés à la vie conviviale de l'Atelier.

La présente Charte atteste d'une solidarité entre artistes.

Les membres de l'Atelier s'engagent à respecter et à mettre en application les principes énoncés par cette charte dans leurs travaux et leur engagement au sein du collectif.

La Charte sera lue à la première réunion de rentrée, et signée par les nouveaux adhérents.

Fait à Paris, le.